



## SAINT-GILLES ET RÉGION

De notre correspondant Guy Perrette

# Nantes : un beau salon de la pêche de loisir



Merlan (*Gadus merlangus*) 27 cm

Le salon de Nantes devient, au fil des ans, le rendez-vous incontournable des pêcheurs de loisir à pied, du bord ou en bateau ! Cette année, 11<sup>e</sup> édition, encore un hall de plus ! Salon très bien organisé pour la pêche de loisir avec un site Internet très bien fait. De nombreuses conférences étaient proposées aux visiteurs. Les exposants nous ont montrés les derniers bateaux, cannes, leures et innovations en tous genres, de quoi ranimer nos passions de pêche en mer à l'approche du printemps ! Côté matériel, incontestablement, les leures avaient la plus grande offre, de quoi s'y perdre ! Un tel salon, avec le nombre important de visiteurs, illustre bien tout l'intérêt économique de notre loisir ! Il est à rapprocher des enquêtes récentes qui nous indiquent que les pêcheurs de loisir sont 2,5 à 3 millions en France et qu'ils dépensent près de 2 milliards d'euros par an... Un véritable poids économique qu'il importe de rappeler à nos personnalités politiques, car il semble qu'elles n'en soient pas toutes bien conscientes. La période électorale actuelle est l'occasion de faire un certain nombre de rappels auprès d'eux. Le stand de la **FNPPS**, plus grande fédération française de pêcheurs récréatifs, fut particulièrement visité. Il a accueilli de nombreux nouveaux adhérents qui rejoignent ainsi les dizaines de milliers de pêcheurs déjà membres de cette organisation, dont le but est de nous défendre tous. À ce propos, 2012 pourrait bien voir se matérialiser lentement la fameuse déclaration gratuite et non moins obligatoire de chaque pêcheur de loisir à pied, du bord ou en bateau. En échange, chacun d'eux se verra remettre des documents concernant la réglementation en matière de pêche et les conseils utiles au respect de la ressource et de

l'environnement. C'est tout... Avant toute autre disposition qui pourrait intervenir sous la pression de nos détracteurs. La "charte pour une pêche de loisir éco-responsable", signée en juillet 2010 avec les ministres J.-L. Borloo et B. Le Maire, spécifie bien qu'aucune nouvelle réglementation ne peut être mise en place sans concertation avec nos représentants; une bonne raison pour que tous les pêcheurs de loisir se fédèrent au plus vite car, comme chacun sait, l'union fait la force. Si plus de 100 000 pêcheurs étaient fédérés, les négociations seraient grandement facilitées pour leurs représentants. Côté CLUP à Saint-Gilles, Comité local des usagers permanents du port de plaisance, le feuilleton continue, toujours alimenté par les manœuvres du gestionnaire du port vis-à-vis de ses usagers. Dernière frasque : un tableau d'affichage destiné à informer les usagers sur les travaux du CLUP a été installé par le gestionnaire à 500 m de la capitainerie, dans le port de pêche professionnelle à un endroit où il n'aura aucune chance d'être consulté ! Attitude affligeante ! Préfet et président du conseil général ont été informés de la gestion très particulière de ce bien public, à suivre. Côté pêche, les merlans (*Gadus merlandus*, 27 cm) sont près de la côte mais le froid dissuade les pêcheurs, avec ou sans embarcation ; dommage car les poissons sont très beaux en taille. Nous attendons tous mars et les beaux jours avec impatience, mais attention : évitons tous de prélever le bar (*Dicentrarchus labrax* 36 cm, bientôt 40 ou 42) durant sa période de frai, soit entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 mars au minimum, c'est pour le bien de tous !

